



Le complément
de votre formation

**VITESSES
MAXI**

A



Les règles

- ▶ Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes:
 - Ne pas franchir les frontières françaises;
 - Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière);
 - Disque "conduite accompagnée";
 - Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).



Documents obligatoires :

- ▶ Lors d'un contrôle routier, je dois présenter aux forces de l'ordre:
 - le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie);
 - le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance;
 - le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.
- L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

Les textes réglementaires

- ▶ Articles R.211-3 à R.211-6.
- ▶ Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- ▶ Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Mon Enseignant auto-école :

Tél :

Mon Assureur :

Tél :

Cochez de l'Établissement

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DÈS
15
ANS

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.



« La conduite accompagnée,
c'est ma sécurité ! »

NOTICE D'EXPLICATIONS

ENPC
Éditions des Conduites
et Permis de Conduire

LE PRINCIPE

1^{ÈRE}

PHASE

Se former dans la durée

➤ Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

2 phases :

- une période de formation initiale,
 - une période de conduite accompagnée.
- Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h);
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code";
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

2^{ÈME}

PHASE

➤➤ La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

➤➤ Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa "02"
Livret d'apprentissage
Lettre Accord Assurance

Formation initiale
• Évaluation
• Formation théorique
• ETG
• Formation pratique 20h minimum
• Évaluation de fin de Formation Initiale

A UTO-ÉCOLE

Attestation de fin de Formation Initiale
Extension de garantie

Les accompagnateurs

- Pour être accompagnateur, il faut :
 - être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
 - avoir l'accord de l'assureur;
 - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...);
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
 - participer au rendez-vous préalable.
- Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.



Les avantages

- **1 - Assurance**
Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :
 - surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 %;
 - suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.
- **2 - Une meilleure réussite**
70 % de réussite contre 50 % pour la filière traditionnelle.
L'examen intervient dès 17 ans et demi⁽¹⁾, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.
Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique.
Cependant, attention, un examen reste un examen !
Mais le plus important, c'est que l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.
- **3 - Permis Probatoire**
Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.
- **4 - Moins d'accidents**
Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

18 ANS ⁽¹⁾



Permis Probatoire
6 points
(+3 points par an pendant 2 ans sans infraction)
+ disque A.

A

Épreuve pratique
17,5 ANS

Conduite Accompagnée :
1 an/3 000 km au moins

- Rendez-vous préalable 2h
- 1^{er} Rendez-vous pédagogique 3h
- 2^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h
- 3^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h facultatif

⁽¹⁾ Conduite seule le premier jour de l'année, 18 ans.